



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 16 décembre 2022

Mesures d'encadrement des festivités liées aux dernières rencontres de la Coupe du monde de football

Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens et la tranquillité publique durant les festivités autour des dernières rencontres de la Coupe du monde de football, Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, a pris jeudi 15 décembre un arrêté d'interdiction de la vente, du transport et de l'utilisation de pétards, feux d'artifice et autres articles pyrotechniques, sur la voie publique ou en direction de la voie publique.

Ces interdictions s'appliquent sur les communes d'Echenoz-la-Méline, Frotey-les-Vesoul, Navenne, Noidans-les-Vesoul, Vaivre-et-Montoille et Vesoul, du jeudi 15 au lundi 19 décembre 2022.

Les forces de sécurité assureront des patrouilles pour s'assurer du respect de la loi et de cet arrêté préfectoral.

Le préfet en appelle au civisme de chacun pour que ces rencontres sportives reste un temps de partage et de fraternité et non pas un temps d'excès.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  